

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Le lundi 5 mai 2025, sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19 h 00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Michel Frappier
Alexandre Roy
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière : Jacynthe Bourget
La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 5 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal et pour diffusion sur le site web de la Municipalité.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Adam Rousseau souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy;

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Période de questions (15 minutes);
- 5.0 Procès-verbal :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal du 07 avril 2025;
- 6.0 MRC :
 - 6.1 Suivi de la rencontre du 16 avril 2025;
- 7.0 Correspondance:
 - 7.1 Abolition du programme RénoRégion;
 - 7.2 Souper-bénéfice au profit de la Fondation du centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François;
 - 7.3 Adoption du bordereau de correspondance du 28 mars au 24 avril 2025;
- 8.0 Administration générale :
 - 8.1 Affectation au fonds de stabilisation;
 - 8.2 Nomination d'un auditeur;
 - 8.3 Convention collective des employés municipaux;
 - 8.4 Entente avec la directrice générale greffière-trésorière;

- 8.5 Entente avec la greffière-trésorière directrice adjointe;
- 8.6 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal;
- 8.7 Présentation, dépôt et adoption d'un projet de règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal;
- 8.8 Demande de financement PSTA 2025-2027 – Renouvellement de l'entente de service de transport adapté (Trans-Appel);
- Info 8.9 Dépôt du rapport annuel 2024 de la langue française;
- Info 8.10 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 avril 2025;
- 8.11 Lettre d'entente numéro 1 – remplacement de l'adjointe administrative aux services municipaux;
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Soumission : acquisition et installation d'une boîte 4 saisons pour le camion Freighliner;
 - 10.2 Projet d'entente avec la Ville de Windsor concernant les redevances des gravières-sablières;
 - 10.3 Entente avec la Municipalité du Canton de Melbourne concernant les redevances des gravières-sablières;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Démarche sur les énergies renouvelables du Val-Saint-François;
- 13.0 Loisirs et culture :
 - 13.1 Travaux d'électricité dans le local de la bibliothèque;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;
- 18.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

091-05.2025 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document.

ADOPTION : 6 POUR

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande un suivi concernant la zone inondable par la MRC du Val-Saint-François.
- Le maire Adam Rousseau répond.

092-05.2025 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025 soit adopté.

ADOPTION : 6 POUR

6.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 16 AVRIL 2025

Le maire explique les dossiers suivants : processus d'embauche complété à la suite du départ de la directrice générale, octroi d'un contrat pour l'entretien du réseau cyclable et autorisation d'aller en appel d'offre pour l'achat d'un chargeur sur roues à l'écocentre. Il mentionne aussi que des inspections de bandes riveraines seront effectuées dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques et que les propriétaires concernés seront avisés par lettre.

093-05.2025 7.1 ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

La Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. André Bachand, député de Richmond
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTION : 6 POUR

094-05.2025 7.2 SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 10 mars 2025 de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François quant au souper-bénéfice aux homards ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser les conseillers René Lapierre et Claude Paulin à assister à cette activité du jeudi 05 juin 2025 au profit de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François ;

ET QUE la Municipalité assume les frais jusqu'à un maximum de 100,00\$.

ADOPTION : 6 POUR

095-05.2025 7.3 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 28 MARS AU 24 AVRIL 2025

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 28 mars au 24 avril 2025.

ADOPTION : 6 POUR

096-05-2025 8.1 AFFECTATION AU FONDS DE STABILISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une Politique sur la gestion des surplus et la création d'un fonds de stabilisation, selon les termes de la résolution 229-10-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.1.1 de cette politique prévoit que la Municipalité s'engage à ajouter au minimum 10 % du surplus annuel au fonds de stabilisation ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2024 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 376 385,25 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la greffière-trésorière directrice générale adjointe à transférer du compte courant de la Municipalité une somme de 37 638,53 \$ au « Fonds de stabilisation » ;

ET QUE ce montant soit enregistré à titre de placement rachetable en tout temps.

ADOPTION : 6 POUR

097-05.2025 8.2 NOMINATION D'UN AUDITEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un vérificateur externe qui agira à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux spéciaux peuvent s'ajouter, tels que des rapports d'auditeur relatifs à des redditions de comptes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton à titre de vérificateur externe et d'auditeur de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, afin d'effectuer l'audit des états financiers 2025 de la Municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

098-05.2025 8.3 CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés municipaux est venue à échéance le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres entre les parties se sont tenues depuis ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente selon les termes et conditions énumérées dans le document résumé aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le maire Adam Rousseau, la conseillère Cheryl Labrie, le conseiller Alexandre Roy ainsi que la directrice générale greffière-trésorière, Jacynthe Bourget soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés au renouvellement de la convention collective des employés municipaux pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2030.

ADOPTION : 6 POUR

099-05.2025 8.4 ENTENTE AVEC LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente selon les termes et conditions énumérées dans le document résumé aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le maire Adam Rousseau, la conseillère Cheryl Labrie et le conseiller Alexandre Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés au renouvellement du contrat de la directrice générale greffière-trésorière, Mme Jacynthe Bourget.

ADOPTION : 6 POUR

100-05.2025 8.5 ENTENTE AVEC LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DIRECTRICE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente selon les termes et conditions énumérées dans le document résumé aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que le maire Adam Rousseau, la conseillère Cheryl Labrie, le conseiller Alexandre Roy ainsi que la directrice générale greffière-trésorière, Jacynthe Bourget soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés au renouvellement du contrat de la greffière-trésorière directrice adjointe, Mme Sylvie Champagne.

ADOPTION : 6 POUR

101-05.2025 8.6 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseiller Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un projet de règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal.

102-05.2025 8.7 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Alexandre Roy lors de la séance du 05 mai 2025 quant à un projet de règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Alexandre Roy résume le projet de règlement en expliquant la rémunération proposée pour le maire et pour chaque élu, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des élus incluant le vote du maire

que le projet de règlement 2025-326 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal soit adopté, tel que déposé.

ADOPTION : 7 POUR

**103-05.2025 8.8 DEMANDE DE FINANCEMENT PTSA – 2025-2027 –
RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT
ADAPTÉ (TRANS-APPEL)**

CONSIDÉRANT les obligations de chacune des municipalités au Québec découlant de l’article 48.39 de la Loi sur le transport, demandant l’organisation et l’offre d’un transport adapté sur chacun des territoires ;

CONSIDÉRANT, pour le Val-St-François, que les municipalités entendent désigner Ville de Windsor comme « organisme mandataire » en transport adapté sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC du Val-St-François ;

CONSIDÉRANT l’exigence dans le PSTA 2025-2027 d’avoir une demande de financement et une entente triennale de service de transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme Trans-Appel Inc opère sur le territoire de la MRC du Val-St-François pour le transport adapté et collectif ;

CONSIDÉRANT la planification financière de Trans-Appel Inc pour les 3 prochaines années, tel que présentée dans les documents soutenant la demande de financement et cette résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l’unanimité des conseillers :

DE DÉSIGNER Ville de Windsor comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d’entente et qu’elle délègue à Trans-Appel Inc. l’organisation et l’opération du service de transport adapté ;

D’ADOPTER la tarification des déplacements des personnes admissibles fixée, pour l’année 2025 à 2027, à 4 \$ pour un déplacement intra MRC et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke), tout en étant possible de modifier en cours de période par une autre résolution ;

D’ADOPTER les prévisions budgétaires 2025-2027 de Trans-Appel Inc. joints à la demande ;

D’ENTÉRINER les prévisions de déplacements comme suit :

- 2025 : 17 000 déplacements
- 2026 : 18 000 déplacements
- 2027 : 23 000 déplacements

DE DEMANDER une contribution au MTMD selon le programme PSTA 2025-2027 selon les montants inclus dans la liste des revenus des budgets suivants :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

2025		TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2025		
	Achalandage	Demandes	
REVENUS	17 000	Transports	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 316 \$		
CONTRIBUTION DU MILIEU	0 \$		
CONTRIBUTION MRC	231 289 \$		
CONTRIBUTION MTQ	353 600 \$		
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$		
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$		
Appropriation SURPLUS			
Appropriation SURPLUS MTQ	0 \$		
TOTAL REVENUS	646 205 \$		

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

2026		TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2026		
	Achalandage	estimé	
REVENUS	20 000		
CONTRIBUTION - USAGERS	61 005 \$		
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$		
CONTRIBUTION MRC	249 611 \$		
CONTRIBUTION MTQ	429 000 \$		
REVENUS int. - Autres rev. (trans-Appel)	0 \$		
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$		
Appropriation SURPLUS STC - TA-			
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	DÉFICIT	
TOTAL REVENUS	739 616 \$		

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

2027		TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2027		
	Achalandage	estimé	
REVENUS	23 000		
CONTRIBUTION - USAGERS	61 131 \$		
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$		
CONTRIBUTION MRC	467 692 \$		
CONTRIBUTION MTQ	508 300 \$		
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$		
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$		
Appropriation SURPLUS STC - TA-			
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	DÉFICIT	
TOTAL REVENUS	1 037 123 \$		

D'ADHÉRER au service pour l'année 2025 à 2027 et de payer la contribution municipale établie à 6,98 \$ par habitant pour 2025, et payer la contribution municipale de chaque année 2026 et 2027, divisée en octobre de l'année précédente selon le coût par capita du service pour chaque municipalité ;

D'ADOPTER le plan de développement du transport collectif présenté au soutien de la résolution et de la demande de financement, incluant les horaires de services ;

DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025 - 2027, après en avoir dûment pris connaissance;

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement des municipalités du Val-St-St-François à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 353 600 \$ pour l'année 2025, à 429 000 \$ pour l'année 2026 et à 508 300 \$ pour l'année 2027;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, et un montant additionnel pour les déplacements hors territoire, le cas échéant;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Jacynthe Bourget, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Trans-Appel Inc afin qu'il la fasse parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable lors de la demande de financement ;

ET DE PREVOIR LES CREDITS budgétaires requis au budget chacune des années 2025 à 2027.

ADOPTION : 6 POUR

8.9 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA LANGUE FRANÇAISE

La directrice générale greffière-trésorière dépose le rapport annuel 2024 de la langue française.

8.10 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 AVRIL 2025

La directrice générale résume le rapport des activités de fonctionnement au 30 avril 2025. Les revenus sont de 3 326 223,44\$ comparativement à un budget de 4 969 742 \$. Les dépenses sont de 1 885 055,66 \$ sur un budget de 4 694 242 \$. Les immobilisations sont de 1 441 168,08 \$ versus un budget de 275 500,00 \$, ce qui représente un excédent fiscal de 1 409 502,15 \$.

104-05.2025 8.11 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 1 – REMPLACEMENT DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'absence d'une employée pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ce poste pendant la période d'absence ;

CONSIDÉRANT la disponibilité de Mme Nicole Garant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité de la partie patronale à signer la lettre d'entente numéro 1 – remplacement de l'adjointe administrative aux services municipaux ;

ET QUE cette résolution soit transmise au syndicat.

ADOPTION : 6 POUR

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est traité.

105-05.2025 10.1 SOUMISSION POUR L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE BOÎTE 4 SAISONS POUR LE CAMION FREIGHTLINER

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 059-03.2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission reçue quant à l'acquisition et installation d'une boîte 4 saisons pour le camion Freightliner, à savoir :

- Service d'équipement GD inc. : 74 232,00 \$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de la soumission SFXB-2025-001 de la compagnie Service d'équipement GD inc. en date du 24 mars 2025 quant à l'acquisition et installation d'une boîte 4 saisons pour le camion Freightliner au montant de 74 232,00 \$ excluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le Fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à compter de l'année 2025 au montant de 15 586,86 \$ par année.

ADOPTION : 6 POUR

106-05.2025 10.2 PROJET D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE WINDSOR CONCERNANT LES REDEVANCES DES GRAVIÈRES-SABLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée le 07 janvier 2021 avec la Ville de Windsor concernant les redevances des gravières-sablières vient à échéance le 31 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de faire parvenir à la Ville de Windsor le projet d'entente concernant les redevances des gravières-sablières, effectif le 1^{er} janvier 2026 pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTION : 6 POUR

107-05.2025 10.3 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE CONCERNANT LES REDEVANCES DES GRAVIÈRES-SABLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée le 19 novembre 2020 avec la Municipalité du Canton de Melbourne concernant les redevances des gravières-sablières vient à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente proposé par la Municipalité du Canton de Melbourne selon les termes de leur résolution 2025-04-07, 10 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière Jacynthe Bourget, à signer une nouvelle entente entre la Municipalité du Canton de Melbourne et la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton concernant les redevances des gravières-sablières, laquelle entente est effective à compter du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

ADOPTION : 6 POUR

11.0 HYGIÈME DU MILIEU

Aucun sujet n'est traité.

108-05.2025 12.1 DÉMARCHE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU VAL-SAINT-FRANCOIS

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique 2022-2026 déposé par Hydro-Québec qui prévoit, entre autres, la constitution d'un portefeuille de projets éoliens totalisant 3 000 MW;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton voit positivement la stratégie d'Hydro-Québec misant sur la décarbonation et la transition vers les énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC collaborent à la production d'un Guide d'intégration des énergies renouvelables du Val-Saint-François impliquant une consultation des parties prenantes, notamment les citoyens, et la définition de conditions d'intégration propres au Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC du Val-Saint-François souhaitent collaborer à la création d'une société en commandite leur permettant d'être partenaires d'éventuels projets;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton voit des opportunités à la réalisation de projets d'énergies renouvelables sur le territoire du Val-Saint-François et souhaite s'impliquer dans l'exploration du potentiel réel de tels projets;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton déclare être d'accord avec la démarche sur les énergies renouvelables entreprise par les municipalités et la MRC du Val-Saint-François ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton déclare être en accord avec la création d'une société en commandite permettant aux municipalités et à la MRC d'être partenaires d'éventuels projets ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite être partie prenante des travaux menant à création de la société en commandite et manifeste son intérêt à en être partie prenante dans la mesure où les règles établies seront conformes à ses intérêts et à ceux de sa population.

ADOPTION : 6 POUR

109-05.2025 13.1 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DANS LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission du 05 mars 2025 quant aux travaux d'électricité à être effectués dans le local de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité d'accepter les termes de la soumission 1993 en date du 05 mars 2025 de la compagnie Expert Services Électriques inc. au montant de 2 300,00 \$ excluant les taxes et la main d'oeuvre quant à des travaux d'électricité à être effectués dans le local de la bibliothèque ;

ET QUE cette dépense incluant la main d'oeuvre soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 08 AVRIL AU 04 MAI 2025

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202500224 (C)				37	HYDRO-QUEBEC	5 528,11 \$
202500225 (C)					annulé	
202500226 (C)					annulé	
202500227 (C)					annule	
Total des paiements						5 528,11 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 05 MAI 2025

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202500228 (I)	12218		2025-05-06	18	L'ETINCELLE	517,39 \$
202500229 (I)	12194		2025-05-06	24	BELL CANADA	872,08 \$
202500230 (I)	12213		2025-05-06	37	HYDRO-QUEBEC	2 692,65 \$
202500231 (I)	12228		2025-05-06	41	PETITE CAISSE	348,42 \$
202500232 (I)	12231		2025-05-06	42	PIECES D'AUTO GGM INC.	146,28 \$
202500233 (I)	12195		2025-05-06	51	BELL MOBILITE	96,68 \$
202500234 (I)	12239		2025-05-06	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	855,91 \$
202500235 (I)	12243		2025-05-06	117	VISA DESJARDINS	2 330,13 \$
202500236 (I)	12201		2025-05-06	132	CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE	100,00 \$
202500237 (I)	12241		2025-05-06	146	SYSTEME ULTRA SECUR DE L'ESTRIE	1 724,63 \$
202500238 (I)	12208		2025-05-06	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	294,84 \$
202500239 (I)	12200		2025-05-06	201	CANADA VIE	3 277,71 \$
202500240 (I)	12190		2025-05-06	229	BMR ANCTIL MARCHAND 07775	287,87 \$
202500241 (I)	12219		2025-05-06	233	LOCATION WINDSOR	603,02 \$
202500242 (I)	12233		2025-05-06	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	109 941,90 \$
202500243 (I)	12210		2025-05-06	275	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	90,00 \$
202500244 (I)	12235		2025-05-06	276	REVENU DU CANADA	7 192,92 \$
202500245 (I)	12234		2025-05-06	277	RETRAITE QUÉBEC	714,10 \$
202500246 (I)	12236		2025-05-06	278	REVENU QUEBEC	16 722,25 \$
202500247 (I)	12237		2025-05-06	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	527,74 \$
202500248 (I)	12227		2025-05-06	454	ORIZON MOBILE	228,89 \$
202500249 (I)	12199		2025-05-06	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS	100,14 \$
202500250 (I)	12230		2025-05-06	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 168,91 \$
202500251 (I)	12240		2025-05-06	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	1 235,89 \$
202500252 (I)	12225		2025-05-06	536	MEGABURO	313,90 \$
202500253 (I)	12204		2025-05-06	560	DONLOX (1993) INC.	94,93 \$
202500254 (I)	12212		2025-05-06	587	G.G. LAROCHE EXCAVATION	2 914,62 \$
202500255 (I)	12196		2025-05-06	822	BIJOUTERIE LUSSIER	251,62 \$

202500256 (I)	12216	2025-05-06	829	LAROCHELLE HUGO	718,59 \$
202500257 (I)	12242	2025-05-06	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	453,50 \$
202500258 (I)	12206	2025-05-06	1186	ECOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL	100,00 \$
202500259 (I)	12244	2025-05-06	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	56,09 \$
202500260 (I)	12205	2025-05-06	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	536,49 \$
202500261 (I)	12217	2025-05-06	1357	LAROCHELLE MARYSE	1 084,34 \$
202500262 (I)	12197	2025-05-06	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	1 931,23 \$
202500263 (I)	12198	2025-05-06	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	965,46 \$
202500264 (I)	12202	2025-05-06	1417	COUCHE-TARD 1112	425,70 \$
202500265 (I)	12226	2025-05-06	1422	MYRROY DIVISION ESTRIE INC.	5 883,28 \$
202500266 (I)	12215	2025-05-06	1502	LAPIERRE RENÉ	1 006,03 \$
202500267 (I)	12207	2025-05-06	1526	ENVIRO CONNEXIONS	17 607,28 \$
202500268 (I)	12192	2025-05-06	1527	AGRITEX RICHMOND	175,61 \$
202500269 (I)	12191	2025-05-06	1542	9464-4523 QUEBEC INC.	181,08 \$
202500270 (I)	12232	2025-05-06	1561	PRO-INDUSTRIEL	4 028,73 \$
202500271 (I)	12203	2025-05-06	1587	CPC	91,20 \$
202500272 (I)	12238	2025-05-06	1592	SERVICES FLO INC.	459,90 \$
202500273 (I)	12223	2025-05-06	1618	ME AUDREY VIENS NOTAIRE	699,35 \$
202500274 (I)	12211	2025-05-06	1667	FRÉDÉRIK BERNIER	650,34 \$
202500275 (I)	12209	2025-05-06	1676	FONDS D'INVESTISSEMENTS ROYAL INC.	755,33 \$
202500276 (I)	12222	2025-05-06	1719	MAXXUM GESTION D'ACTIFS	5 118,68 \$
202500277 (I)	12224	2025-05-06	1732	MÉCANIQUE MICHEL MARCOTTE	606,54 \$
202500278 (I)	12220	2025-05-06	1742	LUCY CHAMPAGNE	114,00 \$
202500279 (I)	12193	2025-05-06	1743	ASSOCIATION QUEBECOISE DU LOISIR PUBLIC	40,24 \$
202500280 (I)	12214	2025-05-06	1744	LACROIX HENRI-PAUL	2 173,27 \$
202500281 (I)	12221	2025-05-06	1745	MAXI - WINDSOR MAURICE / 07945	278,79 \$

Total des paiements

202 786,47 \$

SNAP ON

- 51.16

Total des paiements

202 735,31 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

20 015,80 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

20 883,27 \$

110-05.2025 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 202 735,31 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée les listes des comptes à payer telles que déposées;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Un citoyen demande une copie de la convention collective des employés municipaux, l'entente avec la directrice générale greffière-trésorière et la greffière-trésorière directrice adjointe.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Le conseiller Alexandre Roy répond.

- Un citoyen questionne la facture du conseiller René Lapierre.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Le conseiller René Lapierre répond.
- Un citoyen questionne les dates pour les permis de vente de garage.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- La directrice générale Jacynthe Bourget répond.
- Le conseiller Alexandre Roy répond.
- Le conseiller René Lapierre mentionne que la niveleuse et le rechargement auront lieu la dernière semaine de mai pour le 6^e Rang.
- Un citoyen questionne l'augmentation du salaire des élus.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Le conseiller Alexandre Roy répond.
- Un citoyen demande des informations sur le projet des énergies renouvelables.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen demande où aura lieu la consultation des énergies renouvelables.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen demande où se situe le local de la bibliothèque.
- Le maire Adam Rousseau répond.

111-05.2025 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre que la séance soit levée à 19 h 38.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale
greffière-trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 8 mai 2025

A une séance ordinaire du 05 mai 2025 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Michel Frappier, Alexandre Roy et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe sont présentes.

109-05.2025 13.1 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DANS LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission du 05 mars 2025 quant aux travaux d'électricité à être effectués dans le local de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité d'accepter les termes de la soumission 1993 en date du 05 mars 2025 de la compagnie Expert Services Électriques inc. au montant de 2 300,00 \$ excluant les taxes et la main d'oeuvre quant à des travaux d'électricité à être effectués dans le local de la bibliothèque ;

ET QUE cette dépense incluant la main d'oeuvre soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière